

dans le monde entier. Du côté des fidèles, il ne s'était pas trompé. A peine installé parmi nous, il avait trouvé une clientèle modeste, mais qui suffisait à le pourvoir d'un lit et d'aliments en quantité suffisante pour lui permettre d'atteindre le carême et de subir sans trop de dangers les épreuves gastriques de ce saint temps.

Il ne demandait rien à personne, excepté vingt-cinq pauvres sous pour dire la messe. Ce qui était juste, raisonnable et discret.

Personne ne songeait à troubler les digestions lentes de ce pauvre hère, et sa présence ne portait point ombrage à notre égoïsme, mais elle en portait à la charité de ceux qui ont le monopole de la faire connaître et de s'en faire des rentes.

Ce ne fut pas long. Et l'abbé Giraud passa de sa cathédrale, un pauvre garni, à la prison où il trouva peut-être plus de confort.

Son crime ? Usurpation de la qualité de prêtre, escroqueries, etc.

La cause a été entendue samedi devant le juge Ouimet.

L'accusé produisit une autorisation de l'évêché de Québec qui lui octroyait le droit de dire la messe trois jours. Une autre de l'archevêché de Montréal, signé Paul Bruchési, l'autorisant à faire les actes sacrés de sa profession pendant huit jours ; puis une lettre postérieure, du même au même, lui interdisant de dire la messe. De plus, l'abbé Giraud était muni de certificats du patriarche d'Alexandrie et de l'archevêque de Paris. Il montra encore un brevet de chevalier d'un ordre papal quelconque.

En présence de ces pièces, le tribunal n'a pas cru devoir donner suite à la plainte. Si l'abbé Giraud a été autorisé par l'archevêque de Montréal à dire la messe pendant huit jours à Montréal, c'est qu'il est prêtre, et quand on est prêtre c'est pour longtemps. Or, non seulement un prêtre a le droit de dire la messe, mais il en a de plus le devoir. Et à moins que l'abbé Giraud ne trouve une place à la corporation, nous ne voyons pas comment il peut exercer son métier sans faire payer ses services, puisqu'il est gueux comme Job.

Le pauvre Syrien a été honorablement acquitté, et il peut légalement dire autant de messes qu'on lui en apportera. Seulement, à sa place, nous abandonnerions la moitié de nos recettes à l'archevêché. Ce serait prudent pour sa tranquillité.

On n'aime pas les brebis noires bondissantes, mais on n'en dédaigne pas la tonte.

PAUVRES DIABLES !

Voici, d'après Hübner, comment se fait la répartition des races humaines selon leurs croyances religieuses.

Les Chrétiens forment un chiffre de 400 millions d'âmes, et les non chrétiens sont représentés par 992 millions et demi d'êtres humains, qui n'ont probablement pas d'âmes.